

**COMMUNE D'ANS – 4430**  
**ENQUETE PUBLIQUE**

Articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement

**Concerne la demande de la N.V. CARREFOUR S.A. dont le siège social est situé avenue des Olympiades, 20 à 1140 EVERE en vue d'obtenir le renouvellement du permis d'environnement de la surface actuellement exploitée par la N.V. CARREFOUR S.A. Belgium et des installations existantes liées à cette exploitation (supermarché, bureaux, deux parkings) rue Florent Pirotte n°18 à 4430 ANS**

**Le dossier (avec étude d'incidences) peut être consulté à l'administration communale – service de l'urbanisme, Esplanade de l'Hôtel communal n°1 à 4430 ANS – à partir du 16/10/2009**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
<b>02/10/09</b>	<b>16/10/2009</b>	<b>Service de l'Urbanisme Esplanade de l'Hôtel communal n°1 à 4430 ANS</b> <b>Date : 16 novembre 2009</b> <b>Heure : 10 h</b>	

Le Bourgmestre f.f. porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable, pendant les heures de service (soit de 8h.30 à 12 h.), et le jeudi de 17 à 20 h. La personne souhaitant consulter le dossier le jeudi entre 17 et 20 h, doit prendre rendez-vous au plus tard 24 h à l'avance auprès de Mme GHYS au n° de téléphone suivant : 04/247.72.39.

Tout intéressé peut formuler ses **observations écrites ou orales** auprès du service de l'urbanisme de l'administration communale d'ANS **dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête**. Les réclamations et observations sont envoyées par télécopie (04/247.72.45), par courrier électronique (environnement.permis@ans-commune.be), par courrier ordinaire ou remises à l'agent communal avant la clôture d'enquête ou le jour de la séance de clôture d'enquête (les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés).

Les **réclamations et observations verbales** sont recueillies **sur rendez-vous** par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique de la Région wallonne (rue Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE – 04/224.54.11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est l'Administration communale d'ANS.

**A ANS, le 02 octobre 2009**

**Le Bourgmestre f.f.,  
Stéphane MOREAU.**

